



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°37 - Habitat et Politique de la Ville. Parc privé. Attribution de subventions à des propriétaires privés dans le cadre des dispositifs opérationnels du parc ancien.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°37 - Habitat et Politique de la Ville. Parc privé.
Attribution de subventions à des propriétaires privés dans le cadre des dispositifs opérationnels du parc ancien.**

Rapporteur : Monsieur Paul BAUDRY.

Mes chers collègues,

L'amélioration de l'habitat privé ancien est l'un des axes d'intervention de la politique locale de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

L'action publique locale sur le parc privé existant constitue un engagement fort pour l'ensemble des communes du Pays Basque afin de répondre à des enjeux à la fois sociaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et environnementaux.

Le traitement de ce parc de logements constitue de fait un axe fort de l'intervention publique, qui sera réaffirmé dans le Programme Local de l'Habitat et dans le Plan Climat Pays Basque, documents actuellement en cours d'élaboration.

Le parc privé assure, sur ce territoire tout particulièrement, un rôle majeur dans l'accueil des ménages aux revenus modestes voire très modestes (38% des propriétaires occupants de notre territoire sont éligibles aux aides de l'Anah) souvent plus exposés à différentes précarités et notamment énergétiques.

Par délibération du 23 juin 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a réaffirmé sa volonté et son ambition d'agir sur le parc de logement privé ancien, par la mise en place d'un règlement d'intervention sur l'ensemble des 158 communes.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, délégataire de compétence des aides à la pierre de l'Etat, a souhaité ainsi renforcer l'accompagnement financier des projets afin de faciliter l'amélioration significative des conditions d'habitat des propriétaires occupants et des locataires, et favoriser le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale.

Cette politique s'inscrit dans des dispositifs opérationnels d'aide à l'amélioration de l'habitat ancien de type Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (O.P.A.H. R.U.) pilotés par les collectivités.

Ces aides financières doivent répondre à plusieurs objectifs :

- soutien au développement du logement conventionné social et très social,
- lutte contre l'habitat indigne et logement très dégradés,
- amélioration énergétique des logements,
- aide à l'autonomie des personnes âgées et handicapées,
- accompagnement des copropriétés dégradées (O.P.A.H. R.U. de Bayonne).

La subvention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est attribuée de manière additionnelle à l'aide de l'Anah. Le montant définitif de la subvention pourra être ajusté au paiement sur présentation des justificatifs produits en fin de travaux (fiche de calcul paiement de l'Anah, plan de financement définitif de l'opération) mais il ne pourra pas dépasser le montant indiqué dans la présente délibération.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Attribution des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, conformément aux règlements et dispositifs adoptés par la Communauté d'Agglomération »,

Considérant que douze dossiers sont éligibles aux règlements de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et que les aides de l'Anah ont été agréées par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer les subventions aux propriétaires occupants figurant en annexe 1 pour un montant total maximum de 4 699 €,
- attribuer les subventions aux propriétaires bailleurs figurant en annexe 2 pour un montant total maximum de 22 622 €,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le cas échéant les conventions spécifiques correspondantes.

Ces aides sont engagées sur l'Autorisation de Programme ouverte en 2019 au titre du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat ancien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 52 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (GUILLEMOTONIA Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.